

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 2330**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (L'accès à cette certification n'est plus possible, la certification n'existe plus)

CAPA : Certificat d'aptitude professionnelle agricole option Services en milieu rural

Nouvel intitulé : Services aux personnes et vente en espace rural

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'agriculture Modalités d'élaboration de références : Commission professionnelle consultative du ministère chargé de l'agriculture	Directeur régional de l'agriculture et de la forêt

Niveau et/ou domaine d'activité

V (Nomenclature de 1967)

3 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

330 Spécialités plurivalentes des services aux personnes

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Activités visées :

Les activités du titulaire du certificat d'aptitude professionnelle agricole option Services en milieu rural demandent :

- l'esprit d'équipe, le respect de la personne et l'implication professionnelle,
- de communiquer,
- de savoir faire une organisation générale de l'activité,
- de participer aux activités de la vie professionnelle, sociale et citoyenne.

L'employé qualifié en Services en milieu rural intervient dans les secteurs de 'Services aux personnes' et 'Accueil-vente' :

Services aux personnes :

- Il met en œuvre les différentes techniques liées aux services aux personnes .
- Il seconde les personnes : enfants, personnes âgées, personnes malades, personnes handicapées... dans leurs tâches quotidiennes : alimentation, habillage, hygiène des personnes et des locaux, accueil, administration.

Accueil-vente :

- Il met en œuvre les différentes techniques d'accueil et de vente.
- Il assure des activités d'accueil et/ou de vente dans le cadre d'une exploitation agricole, para-agricole : vente directe à la ferme, marchés locaux, chambres/tables d'hôtes, d'un commerce de proximité en milieu rural ou d'une grande surface et des activités d'accueil dans les villages de vacances, centres de loisirs...

Capacités attestées :

Capacités communes :

- S'exprimer et communiquer par oral et par écrit dans des situations de la vie professionnelle et sociale
- Mobiliser des connaissances mathématiques, des méthodes de raisonnement afin de résoudre des problèmes issus de situations professionnelles ou issus de la vie courante
- Pratiquer des activités physiques et sportives dans une optique de santé, de sécurité et d'insertion professionnelle et sociale
- A partir de différentes approches de l'environnement social, avoir conscience des droits, des devoirs et responsabilités du citoyen

Capacités professionnelles :

- Se situer dans l'environnement socio-économique
- Maîtriser les données scientifiques essentielles nécessaires à la compréhension des techniques professionnelles
- A partir des consignes données, mettre en œuvre, dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité, les techniques liées aux services aux personnes, à l'accueil et à la vente

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Secteur d'activités :

L'employé qualifié en Services en milieu rural exerce des activités très diversifiées qui présentent néanmoins des caractéristiques communes :

- fonction exercée sous le contrôle et les directives d'un encadrement,
- contacts directs avec l'utilisateur, d'où la nécessité de compétences relationnelles solides,
- polyvalence des tâches,
- conditions de travail exigeant souvent une bonne résistance physique et psychologique,
- horaires souvent spécifiques,
- nombreux emplois à temps partiel.

On retrouve donc principalement ces activités de service dans les secteurs ' Services aux personnes ' et ' Accueil-vente '.

Types d'emplois accessibles :

L'employé qualifié titulaire d'un CAPA Services en milieu rural exerce son activité dans des structures liées aux services aux personnes : famille, maison de repos, maison de cure, maison de retraite, école maternelle, centre de loisirs, centre de vacances, cantine scolaire, restaurant d'entreprise... ou dans des structures liées à l'accueil et/ou à la vente : petits magasins de proximité, vente directe à la ferme, marchés locaux, supermarchés, hypermarchés, petite hôtellerie, chambres/tables d'hôtes, villages de vacances...

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1302 : Assistance auprès d'adultes

K1303 : Assistance auprès d'enfants

D1106 : Vente en alimentation

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Diplôme accessible par UC **ou** par modules :

1) par UC :

Les UC (unités capitalisables) sont des unités d'évaluation capitalisables, indépendantes les unes des autres et pouvant être obtenues dans n'importe quel ordre. Le diplôme du CAPA est délivré dès lors que les 8 UC qui le constituent sont obtenues : 3 UC du domaine technologique et professionnel (D1), 1 UC du domaine mathématiques (D2), 1 UC du domaine expression et communication (D4), 2 UC du domaine économique et professionnel (D5) et 1 UC du domaine hygiène, sécurité et éducation physique et sportive (D7).

* *Objectifs terminaux d'intégration (OTI) des UC constitutives du titre :*

UC 11 : être capable d'utiliser des connaissances scientifiques et techniques appropriées pour expliciter les principales pratiques professionnelles du service en milieu rural

UC 12 : être capable de réaliser, dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité, les tâches et travaux liés aux services aux personnes, à l'accueil et à la vente, à partir de demandes et/ou de consignes données

UC 2 : être capable de mobiliser des mathématiques pour résoudre des problèmes simples de la vie professionnelle et sociale

UC 4 : être capable de s'exprimer et de communiquer par oral et par écrit dans les situations de la vie professionnelle et sociale

UC 51 : être capable de participer à la vie sociale, professionnelle et culturelle, dans le but de s'insérer dans le monde actuel

UC 52 : être capable décrire les entreprises de service en milieu rural des secteurs services aux personnes et accueil-vente en les situant dans leur environnement

UC 7 : être capable de mettre en œuvre des comportements moteurs adaptés à des situations professionnelles et sociales

Validité des composantes acquises : 5 ans

OU

2) par modules :

Modules communs :

MC1 : Expression française et communication

MC2 : Traitement de données mathématiques

MC3 : Education physique et sportive, santé et sécurité

MC4 : Monde actuel

Modules professionnels :

MP1 : Entreprise et vie professionnelle

MP2 : Bases scientifiques des techniques professionnelles

MP3 : Techniques et pratiques professionnelles

Validité des composantes acquises : 3 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	Le jury, présidé par un fonctionnaire de catégorie A membre de l'enseignement agricole public, est composé : - pour moitié au moins d'enseignants des établissements agricoles publics ou privés justifiant des titres et diplômes requis pour enseigner dans une section préparant au CAPA, - pour moitié au maximum d'employeurs et de salariés des professions concernées.

Après un parcours de formation continue	X	Le jury, présidé par un fonctionnaire de catégorie A membre de l'enseignement agricole public, est composé : - pour moitié au moins d'enseignants des établissements agricoles publics ou privés justifiant des titres et diplômes requis pour enseigner dans une section préparant au CAPA, - pour moitié au maximum d'employeurs et de salariés des professions concernées.
En contrat de professionnalisation	X	Le jury, présidé par un fonctionnaire de catégorie A membre de l'enseignement agricole public, est composé : - pour moitié au moins d'enseignants des établissements agricoles publics ou privés justifiant des titres et diplômes requis pour enseigner dans une section préparant au CAPA, - pour moitié au maximum d'employeurs et de salariés des professions concernées.
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2003	X	Le jury, présidé par un fonctionnaire de catégorie A membre de l'enseignement agricole public, est composé : - pour moitié au moins d'enseignants des établissements agricoles publics ou privés justifiant des titres et diplômes requis pour enseigner dans une section préparant au CAPA, - pour moitié au maximum d'employeurs et de salariés des professions concernées.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Décret n° 2005-537 du 23 mai 2005 modifiant le décret n° 95-464 du 26 avril 1995 portant règlement général du certificat d'aptitude professionnelle agricole

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 14 juin 2004 modifiant l'arrêté du 19 juin 2000 portant création et fixant les modalités de délivrance du certificat d'aptitude professionnelle agricole, option Services en milieu rural (JO du 18 juillet 2000 et du 1er juillet 2004)

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2003-1160 du 4 décembre 2003 modifiant la partie réglementaire du livre VIII du code rural et relatif aux diplômes technologiques et professionnels délivrés par le ministre chargé de l'agriculture (JO du 6 décembre 2003)

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

Site Internet de la communauté éducative de l'enseignement agricole public français : [educagri.fr](http://www.educagri.fr)

<http://www.educagri.fr>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Certification suivante : [Services aux personnes et vente en espace rural](#)